



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL CITOYEN

VENDREDI 6 OCTOBRE 2017

Nota bene : le compte-rendu de la réunion précédente n'a pas été soumis aux votes. La présence de nos invités était plus importante. A rediscuter sur le prochain CC.

Ordre du jour :

- 1/ Rencontre avec Monsieur PORTHERET secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de La Rochelle. Monsieur PORTHERET est accompagné par monsieur Le Guilloux, délégué du préfet et correspondant du Conseil Citoyen à la préfecture.
- 2/ Rencontre avec madame ROLLAND et madame LOPEZ représentant la C.D.A.
- 3/ Rencontre avec madame GARGOULLAUD, adjointe en charge des quartiers ouest de la ville.
- 4/ questions diverses.

Présents : Sophie Baradeau (Association Maison de Quartier), Huguette Bessière (Association CNL), Denise Boutheillier, Danielle Costa (Association Pétanque Rochelaise), Anne Charron (Association Méli-mélo), Gérard Barré, Jean-Pierre Cougoule, Jérémy Lecouffe (Commerçant Place de l'Île de France), Maria Dolores Windholtz, Annie Mongeau, Patrick Basset (Les plates, l'enfant et la mer), Emmanuelle Garnier (Commerçant Place Pétrousovsk), Jacques Bessière, Aurélia Chargelègue (Association Pas à pas), Patrick Varrier (Association Comité de Quartier).

Excusés : Astrid Heider (Club Amitié Accueil), Edith Bizieux,

Absents :

Collège habitants : Jean Luc Bossy, Virginie Boucard, Ghislain Brard, Yuet Ling Fung, Johanna Guillevin, Priscilia Roux, Sébastien Zubritovsky, Mélo Albino De Sousa, Fabrice Ecotière, Saloua Ben Arfa, André Casseron, Francine Boisnard.

Collège des associations/acteurs locaux : l'EHPAD de Port-Neuf.

Durée de la réunion 1h50.

3/ Echanges avec madame Gargoullaud.

Bilan des actions réalisées conjointement et des questions en cours.



- Balades urbaines : Eclairage et bitumage de l'allée réalisés devant le bâtiment (N°3). Ajout de poubelles manquantes... (Cf. bilan d'activité du CC 2016/2017)
- Maintien de l'arrêté interdisant la consommation d'alcool sur les 2 places.
- Présence du Conseil Citoyen aux réunions préparatoires au programme d'actions de prévention des inondations (P.A.P.I.).
- Etablissement d'un « diagnostic santé » pour le quartier.
- Stationnement les jours de matchs.
- Verbalisation les jours de marché.
- Toilettes publiques.

- a) Les balades urbaines permettent des améliorations dans la vie quotidienne du quartier. Elles doivent se renouveler régulièrement pour faire le bilan des réalisations et envisager des réponses aux nouveaux besoins qui pourraient apparaître.
- b) Le maintien de l'arrêté « alcool » est une bonne chose. A lui seul, il ne résout pas la gêne voire les problèmes causés par les marginaux habitants du quartier. Leur présence inquiète certaines personnes âgées fragiles. Les chiens sont nombreux.

Hors conseil des remarques ont été faites par une habitante assistant à la réunion sur la violence que ces marginaux exercent entre eux ; sur la présence d'enfants dans leurs groupes ; sur leur « statut psychologique ». L'agence locale de prévention et de médiation sociale (A.L.P.M.S.) intervient régulièrement.

- c) Le diagnostic santé a permis à la commission « santé » du conseil de définir des axes prioritaires : Parentalité, hygiène et hygiène bucco-dentaire chez les enfants. C'est avec le service santé de la ville que nous pourrions avancer dans ces domaines.
- d) Culture : Une première enquête a été réalisée sur les souhaits des habitants dans ce domaine. La musique et la lecture sont les deux thèmes qui viennent en tête des demandes.
- e) Les problèmes du stationnement les jours de matchs de rugby. Le travail avec le club avance (balades dans le quartier permettant le repérage de lieux où la présence de véhicules ne peut pas être admise - accès secours, pelouses...- et recherche de places méconnues des spectateurs, de lieux de parking de grande capacité, à une dizaine de minutes à pied du stade. Un marquage de places de stationnement sur la chaussée des allées De Lattre est en cours.
Participation du Conseil Citoyen aux réunions avec la ville et le stade. Le compte-rendu de la dernière réunion qui a eu lieu entre la ville et le stade nous sera communiqué.
- f) La verbalisation les jours de marché.



Les précédentes réunions du Conseil Citoyen ont bien montré l'importance de ce rendez-vous du jeudi matin pour la vie de Port-Neuf. Suite à une plainte de cyclistes gênés dans le haut de l'avenue du Maréchal Juin, des verbalisations ont débuté lors du premier trimestre 2017. Des réunions de concertation à l'initiative du représentant des commerçants du quartier au Conseil Citoyen ont alors été mises en place avec le service « commerces et marchés » de la ville. Un travail avec les commerçants du marché a débuté, en particulier pour les inciter à garer leurs camionnettes à distance de la place de l'Île de France.

Il existe déjà des améliorations, tant de la part des clients que des commerçants. Le changement des habitudes n'est pas encore acquis. Il faut du temps. Cependant, un mécontentement général s'est fait ressentir risquant d'impacter la fréquentation du marché.

Les verbalisations se sont poursuivies durant l'été.

Il faut reprendre les discussions entre ville, commerçants et Conseil Citoyen.

Faut-il appliquer les mêmes règles qu'au marché central ?

Il faut réfléchir à une façon efficace de conseiller un stationnement sans risque d'infraction à proximité du marché pour les clients.

g) La propreté et l'entretien des espaces verts.

Les balades urbaines ont permis de constater que le quartier est bien entretenu.

Pourtant, la dégradation de l'entretien des places de l'Île de France et de Petrozavodsk a été évoquée au cours du dernier conseil, avec les conséquences néfastes que le manque d'entretien actuel fait subir au centre de vie du quartier.

Un membre du Conseil note la bonne mise en place d'un délivreur de sac à crottes de chien place Ile de France, cependant ce dernier reste vide.

Question : Comment et quand vont être remplacés les jeux pour enfants installés près du lac volés récemment ?

Le coût de remplacement est de 20 000 euros. La question sera posée à nouveau.

h) Les toilettes.

L'absence de toilettes au centre du quartier a été la première remarque faite lors de la mise en place du Conseil Citoyen. On peut donc penser qu'elle représente une demande importante des habitants. Le coût est évalué à 60 000 euros environ.

D'autres arguments ont ensuite été soulevés.

L'utilisation des toilettes de la Maison de Quartier-Centre Social en cas de nécessité... Cette situation pose le problème du manque de séparation entre les enfants du Centre Social et des adultes extérieurs à celui-ci.



Cette première question du Conseil Citoyen n'a pas encore reçu de réponse, même si des rencontres entre élus ont lieu pour trouver des solutions qui ne semblent pas faciles à trouver. Le conseil citoyen a fait des propositions (voir les comptes rendus précédents).

A noter : Une promenade de la plage de la Concurrence à celle de Chef de Baie ne trouve de « chalet de nécessité » qu'à la sortie ouest du parc Alcide d'Orbigny.

2/ Rencontre avec monsieur le secrétaire général de la préfecture (M. PORTHERET).

Monsieur Portheret a déjà travaillé dans ses précédentes affectations pour des quartiers en politique de la ville. Cette mission lui tient à cœur. Il ne souhaite pas changer le mode de fonctionnement des Conseils Citoyens. Il a connu des Conseils Citoyens très divers, certains inactifs, d'autres engagés dans l'action.

Il souhaite travailler sur des appels à projet et des demandes d'orientations claires permettant la réalisation des projets proposés.

Les priorités du quartier doivent être définies (commerces, sport, fracture numérique... par exemple).

Les crédits de la politique de la ville sont reconduits en 2018 au même niveau qu'en 2017.

Il faut préparer les appels à projets rapidement. Il est important que le CC émette un avis sur les demandes de subventions faites dans le quartier. Pour cela les appels à projet doivent être recensés assez tôt permettant ainsi un travail approfondi du CC.

Monsieur le secrétaire général souhaite que les diplômés du quartier puissent aller vers l'emploi.

Les jeunes de 18 à 25 ans sont souvent peu présents dans les structures des quartiers. Comment les inciter à participer à la vie locale ?

Monsieur Le Guilloux répond à la question du fonds de participation des habitants.

Ce dispositif ne concerne pas Port-Neuf actuellement. Une expérimentation est en cours à Mireuil. Il s'agit d'une procédure difficile à mettre en place. Les demandes sont présentées aux partenaires institutionnels. Il s'agit d'une co-construction dans laquelle interviennent 25 partenaires. C'est le secrétaire général de la préfecture qui doit faire les choix.

Quels sont les critères de choix ? : La cohésion sociale ; le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie...

Remarques et réflexions faites à monsieur le secrétaire général :

*/ La solitude est une donnée importante du quartier. Les personnes isolées, les ménages constitués d'une seule personne, les familles monoparentales représentent 57% des habitants du quartier.

*/ La population de Port-Neuf est peu diplômée.

Certains adolescents restent chez leurs parents. Ils n'ont pas d'emploi et ne finissent pas leurs études au collège. Leur état d'esprit est qu'il est inutile d'aller à l'école puisqu'elle ne permet pas d'obtenir un métier. Comment faire sortir ces adolescents de chez eux ? Comment les motiver ?



*/ Le manque d'activités culturelles dans le quartier est une question parfois évoquée.

*/ les habitants de Port-neuf sont invités aux réunions du Conseil Citoyen et prennent la parole en fin de séance s'ils le souhaitent.

*/ L'action d'un Conseil Citoyen n'est pas palpable aujourd'hui auprès des habitants, quelque soit leur âge. Ce dernier doit servir à quelque chose, ce ne doit pas être une coquille vide. Ses propositions sont lentes à être mises en place.

Les demandes du conseil doivent aboutir plus rapidement pour qu'elles aient une chance d'entraîner les habitants du quartier.

Monsieur le secrétaire général : « Il faut choisir un sujet important pour le quartier et le réaliser en tenant compte des contraintes budgétaires ».

Proposition : Ne pas hésiter à faire appel à l'occasion de réunions thématiques à tous les services compétents : Ville, C.D.A. ce qui se fait déjà mais aussi aux fonctionnaires des services dépendant de son autorité.

3/ Rencontre avec mesdames Rolland et Lopez

Mesdames Rolland et Lopez sont les nouvelles correspondantes du Conseil Citoyen à la C.D.A. en remplacement de Jean-Pierre Mandroux, retraité.

Mme Rolland, chef de service, est la remplaçante de Mr Bech, quant à Mme Lopez, elle est chargée de mission politique de la ville.

La C.D.A. a la même volonté que la préfecture de réagir rapidement dans la mesure du possible, aux demandes exprimées par le Conseil Citoyen. Elle travaille aussi sur des appels à projet. La C.D.A. est présente pour aider à préciser et à réaliser les projets du Conseil Citoyen.

La C.D.A. possède une compétence dans la conduite de projet. Elle peut la mettre à notre disposition.

4/ Remarques et réflexions déjà évoquées en Conseil Citoyen.

- Le Conseil Citoyen veut proposer des projets pérennes qui puissent être poursuivis au-delà des financements « politique de la ville ». Il a précisé qu'une action inefficace ne serait pas prolongée et le financement dirigé vers une autre action.

Quelle est la durée de financement d'une action permettant de juger de son intérêt ?

Un financement est prévu annuellement. L'action doit progresser avec le temps, ne pas s'installer dans la routine. On peut alors envisager des conventions triennales.

- Les actions proposées et mises en œuvre pour les habitants doivent avoir un sens, en particulier en partant d'abord de leurs propositions.

5/ Le problème de l'école Descartes est à nouveau évoqué.

Le quartier (associations, école, CC, parents d'élèves...) s'est déjà fortement investis dans cette situation paradoxale en relayant ses inquiétudes auprès des instances compétentes (cf historique des comptes rendus CC).

Alors qu'une partie du quartier est déclaré prioritaire, l'école ne fait plus partie du réseau d'éducation prioritaire R.E.P. +.



Cette situation résulte d'une particularité administrative. Le collège de rattachement de l'école Descartes (collège Missy) ne fait pas partie du quartier prioritaire.

La première conséquence de cette « anomalie » est la saturation du personnel enseignant face aux besoins de prise en charge des élèves de l'école (maternelle et primaire).

Monsieur Le Guilloux qui a déjà travaillé sur la question confirme que certains avantages sont maintenus cette année (plus d'enseignants).

La carte scolaire doit être révisée.

Pas d'autres questions ni remarques.

Fin de la réunion du Conseil Citoyen.

Compte rendu réalisé par Jean-Pierre COUGOULE.